

Checkliste: was muss ich beachten, wenn ich umziehe?

(version française -> page 2)

- Umzugstermin vereinbaren ([Offerten für Umzug](#) und [Offerte für Reinigung](#) einholen)
- Eventuell (gesetzlich) vorgesehene Freizeit für Umzug beim Arbeitgeber beantragen
- Kartons organisieren
- Wohnübergabe: Wer macht sie? Das Reinigungsteam der La Palette übernimmt es gerne für Sie! Einfach in der [Offerte](#) ankreuzen oder per Telefon (032 322 10 49) mitteilen.
- Übernahme der neuen Wohnung: Zustand der Wohnung überprüfen, Schäden im [Abnahmeprotokoll \(z.B. vom Mieterverband\)](#) festhalten
- Neue Wohnung ausmessen und Einrichtung planen
- Halteverbotszone bei altem und neuem Wohnort organisieren, damit Umzugslieferwagen vor der Eingangstür anhalten kann: [Homepage vom Polizeiinspektorat Biel](#)
- Kartons packen und anschreiben, was drin ist
- Alte Gegenstände ausmisten (La Palette nimmt brauchbare Gegenstände mit für das Brocki La Glaneuse)
- Schubladen leeren
- Möbel demontieren (oder La Palette über Demontage informieren)
- Wertgegenstände und Dokumente separat packen und transportieren
- Kühl- und Eisschrank am alten Ort leeren und Vorräte aufbrauchen
- Verpflegung für während dem Umzug organisieren, Spaghetti-Essen nach dem Umzug für Freunde die mithalfen...
- Falls die Reinigung selber durchgeführt wird, ausreichend Putzmaterial am alten Ort bereithalten
- Schlüssel der alten Wohnung sammeln
- Hausrats- und Haftpflichtversicherung überprüfen: eventuell Deckungsumfang anpassen
- Adressänderung auf sämtlichen Ämtern melden (Versicherungen, Zeitschriften, Telefon/Internetanbieter, [Einwohnerkontrolle](#), Freunde/Nachbarn/Arbeitgeber, [Energie Service Biel](#), Banken etc.
- [Post nachsenden](#): mindestens 4 Werktage vor dem Umzug bei der Post oder online beantragen

Checklist : de quoi dois-je tenir compte lorsque je déménage ?

- Fixer la date du déménagement (demander un [devis pour le déménagement](#) et un [devis pour le nettoyage](#))
- Eventuellement demander à l'employeur le congé usuel pour le déménagement
- Organiser les cartons
- Remise du logement : qui est-ce qui le fait ? L'équipe de nettoyage de La Palette s'en charge volontiers ! Il vous suffit de cocher la case correspondante dans le [devis](#) ou de nous informer par téléphone (032 322 10 49).
- Reprise du nouveau logement : vérifier l'état du logement, noter tout dommage dans le [procès-verbal d'acceptation du logement](#) (par ex. celui de l'association des locataires)
- Mesurer le nouveau logement et planifier l'installation du mobilier
- Organiser une zone pour le stationnement près de l'ancien et du nouveau logement, afin que le camion de déménagement puisse se placer devant la porte d'entrée : site internet de [l'Inspection de police de Bienne](#)
- Emballer les objets dans les cartons et noter le contenu de chaque carton
- Débarras des vieux objets (La Palette collecte les objets utiles pour la brocante La Glaneuse)
- Vider les tiroirs
- Démontez les meubles (ou demander à La Palette de le faire)
- Emballer et transporter séparément les objets de valeur et les documents
- Vider le réfrigérateur et le congélateur à l'ancien logement et en consommer le contenu
- Organiser la subsistance et les boissons pour le déménagement, prévoir des spaghettis après le déménagement pour les amis qui ont aidé...
- Si le nettoyage est fait par vous-même, disposer de suffisamment de matériel / produits de nettoyage à l'ancien logement
- Récupérer les clés de l'ancien logement
- Vérifier les assurances ménage et responsabilité civile : adapter l'étendue de la couverture si nécessaire
- Signaler le changement d'adresse à tous les organismes concernés (assurances, journaux / magazines, fournisseurs de téléphone / d'Internet, [bureau de contrôle des habitants](#), amis / voisins / employeurs, [Énergie Service Bienne](#), banques, etc.)
- [Réexpédition du courrier](#) : faire la demande au moins 4 jours ouvrables avant le déménagement au bureau de poste ou en ligne